

ARRETE DU PRESIDENT

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE TEMPORAIRE À MADAME DELPHINE VIALATOUX

Le Président,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-9;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

VU l'arrêté du Président de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir n°AP2019-004 du 22 février 2019 portant délégation de signature à Messieurs Fabien TASTET, Yoann IACONO, Patrick LANGLOIS, Eric ATTANASIO, Benjamin DESROCHES, Mesdames Fabienne CHAPOUTOT, Emilie AGNOUX, Anahita DOWLATABADI et Daniela GOLUBOVIC et abrogeant l'arrêté du Président de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir n°AP2018-006 du 10 avril 2018 portant délégation de signature à Messieurs Fabien TASTET, Yoann IACONO, Patrick LANGLOIS, Eric ATTANASIO, Mesdames Fabienne CHAPOUTOT, Emilie AGNOUX, Anahita DOWLATABADI et Daniela GOLUBOVIC;

ARRETE

ARTICLE 1: En l'absence de Messieurs Fabien TASTET et Yoann IACONO, délégation est donnée à Madame Delphine VIALATOUX, Secrétaire générale adjointe, du lundi 25 février 2019 au mercredi 27 février 2019 inclus, à l'effet de signer les actes visés à l'article 2 de l'arrêté du Président de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir n°AP2019-004 du 22 février 2019 susvisé.

ARTICLE 2: Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	25/02/19
Accusé réception le	25/02/19
Numéro de l'acte	AP2019-028
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190101-lmc18510-AR-1-1



ARTICLE 3: Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame Delphine VIALATOUX.

Fait à Créteil, le 25 février 2019

Le Président,



Signé Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	25/02/19
Accusé réception le	25/02/19
Numéro de l'acte	AP2019-028
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190101-lmc18510-AR-1-1